

LE RENDEZ-VOUS MENSUEL

Septembre 2024



Au sommaire

URPS : Qui sommes nous ?

URPS : Nos actions

Glossaire

BIENVENUE DANS VOTRE NOUVELLE NEWSLETTER !

Chères consœurs, chers confrères

Nous avons le plaisir de vous présenter la toute première édition de notre newsletter, conçue pour vous informer, vous accompagner et vous soutenir dans votre pratique quotidienne.

Actualités régionales, enjeux de la profession, conseils pratiques, et initiatives de votre URPS : restez connectés à ce qui fait avancer notre métier !

Ensemble, construisons l'avenir de la santé bucco-dentaire en Occitanie.

Bonne lecture !

C'EST LA RENTRÉE

Après un été bien mérité, l'heure est venue de reprendre nos activités avec énergie et ambition. Cette période est idéale pour se recentrer tout en restant informé des enjeux de notre profession.

Découvrez comment votre URPS s'engage au sein des différentes instances et continue à œuvrer pour faire progresser notre métier.

Pour rester connecté avec votre URPS et ne rien manquer de nos actions :



urps-chirurgiensdentistes-oc.com



facebook.com/urps.chirurgiens.dentistes.occitanie.

Ensemble, faisons avancer notre profession !



LES URPS



Elles représentent les intérêts des professionnels de santé libéraux auprès des instances régionales.



Créées en 2009 par la loi HPST, les URPS jouent un rôle clé dans l'organisation des soins au niveau régional.



Chaque région compte 10 URPS, chacune dédiée à une profession (médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers, etc.).



L'URPS Chirurgiens-Dentistes Libéraux veille aux intérêts des chirurgiens-dentistes libéraux et à l'amélioration des soins.

L'URPS CHIRURGIENS-DENTISTES LIBÉRAUX D'OCCITANIE

L'URPS est une **association dirigée par 18 chirurgiens-dentistes libéraux**, en activité et issus des syndicats représentatifs.

Ces professionnels sont **élus** par leurs pairs, les **chirurgiens-dentistes libéraux de la région Occitanie**, pour un mandat de **5 ans** (jusqu'en 2026).

Le budget de l'URPS est financé par une **contribution obligatoire** appelée **CURPS** (0,30 % du revenu d'activité non salarié), prélevée par l'**URSSAF** et reversée via l'**ACOSS**.

L'URPS apporte aux dentistes une **représentation** auprès des instances régionales, un **soutien** pour améliorer leurs conditions d'exercice, et une **contribution** à l'organisation des soins tout en défendant leurs intérêts professionnels.

REPRÉSENTATION DE VOS INTÉRÊTS

L'URPS défend vos intérêts auprès des instances régionales.



Elle agit comme un courroie de transmission entre les chirurgiens-dentistes et l'ARS, remontant les réalités du terrain. Par exemple, elle intervient sur l'organisation de l'offre de soins (**SAS**), le **zonage**, ou encore sur les conditions d'exercice en cas de pénurie de carburant, et exige la reconnaissance de la profession comme public prioritaire en cas de crise sanitaire.

L'URPS alerte également les pouvoirs publics sur des questions cruciales, comme l'ouverture de **centres dentaires**.

De plus, elle siège au sein de nombreux organismes pour faire entendre et reconnaître la voix des chirurgiens-dentistes (cf. glossaire).

Par ces actions, l'URPS s'assure que les préoccupations et les besoins des praticiens sont entendus et pris en considération dans les décisions de politiques de santé.

COORDINATION INTERPROFESSIONNELLE

L'URPS favorise la collaboration entre les différents professionnels de santé.



En partenariat avec les 9 autres URPS, elle organise des soirées annuelles de sensibilisation, comme la dernière en date sur la prévention du **Papillomavirus**. Ces événements soutiennent les actions de prévention gouvernementales en informant les professionnels de santé et en interpellant les pouvoirs publics sur les conditions de mise en œuvre des politiques de santé publique.

En tant que membre actif de l'Inter URPS Occitanie, votre URPS participe à divers groupes de travail sur des sujets tels que la **périnatalité**, la **santé orale**, l'**attractivité** et la **démographie**, afin de mettre en avant et expliciter les spécificités de la profession.

FORMATION

L'URPS soutient la formation pour vous permettre de rester à jour dans votre pratique médicale, en garantissant un maillage territorial de proximité.



D'une part, votre URPS organise et prend en charge diverses formations, telles que **Méopa, Recyclage, et Management/Gestion de l'équipe humaine**.

D'autre part, elle apporte un **soutien financier** à divers organismes de formation de la région, afin d'encourager et de soutenir la formation continue indépendante.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EXERCICE

L'URPS propose des services et vous informe sur des thèmes cliniques et d'actualité.



Elle a développé une **boîte à outils** pour faciliter l'exercice quotidien des praticiens, offrant des **fiches pratiques** sur divers sujets tels que les obligations du praticien, le volet social, l'éco-responsabilité, et bien d'autres.

De plus, l'URPS fournit des **dossiers sur des enjeux de santé publique** majeurs, notamment les violences faites aux femmes, le diabète, et le HPV.

Pour rester informé, la page **Facebook** et le **site de l'URPS** sont des ressources précieuses, régulièrement mises à jour avec des actualités et des informations pertinentes. N'hésitez pas à vous y connecter pour ne rien manquer des dernières recommandations et ressources disponibles.

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT

L'URPS s'engage pour la continuité des soins et participe activement aux campagnes de prévention et d'information en santé bucco-dentaire. Elle souligne systématiquement le lien entre la santé bucco-dentaire et la santé générale.



Votre URPS joue un rôle crucial dans la mise en œuvre des politiques de **santé publique régionale** et assure une mission de veille auprès de l'ARS. Elle est essentielle dans la prévention (comme le dossier **HPV** et le **Mois Sans Tabac**), la gestion des **crises sanitaires** (maintien de l'activité pendant la phase COVID) et la promotion de la santé bucco-dentaire auprès de la population.

Elle soutient financièrement les praticiens impliqués dans le Bus dentaire du Gers pour garantir la **continuité des soins** et aider les personnes en rupture d'accès à bénéficier de ces soins.

IMPLICATION DANS LA SANTÉ PUBLIQUE

L'URPS, partenaire fiable, est réactive et présente à vos côtés en cas de coups durs.



Lors de la crise sanitaire (**Covid**), l'URPS a joué un rôle crucial en recherchant, achetant et distribuant des équipements de protection individuelle. Cela a permis d'assurer les gardes en toute sécurité dans toute la région et de permettre aux praticiens de reprendre leur activité dès le déconfinement.

Lors des catastrophes naturelles (**inondations**), l'URPS a alloué une enveloppe budgétaire pour venir en aide aux cabinets dentaires sinistrés.

En cas d'épuisement professionnel (**burn-out**), l'URPS garantit à chaque praticien occitan et à son équipe dentaire un accès à une plateforme téléphonique d'aide et d'accompagnement, à des programmes de formation et à des structures d'accueil dédiées, grâce à son partenariat avec l'association SPS.

En résumé, en Occitanie, votre URPS contribue à améliorer vos conditions d'exercice, encourage la coordination interprofessionnelle et soutient des initiatives innovantes visant à optimiser les pratiques et la qualité des soins.

GLOSSAIRE

ARS (Agence régionale de santé)

Interlocuteur privilégié de l'URPS.

Instance chargée du pilotage régional du système national de santé. Elle décline les politiques nationales du ministère de la santé en les adaptant aux caractéristiques locales (populationnelles, épidémiologiques, géographiques, campagne de prévention...).

CDEC (Comités Départementaux d'Exercice Coordonné)

Instances locales facilitant la coordination des soins et la collaboration entre professionnels pour améliorer la prise en charge des patients.

CODAMUPS

(Comités départementaux d'Aide Médicale Urgente Permanence des Soins)

Instance qui a pour mission de veiller à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente et à son ajustement aux besoins de la population.

Commissions paritaires

Groupes de travail réunissant syndicats de chirurgiens-dentistes (ou autres professionnels de santé) et l'Assurance Maladie pour négocier les conditions d'exercice, les tarifs et améliorer la qualité des soins.

COPIL (Comités de Pilotage)

Groupes de travail qui coordonnent et pilotent des projets spécifiques de santé publique ou d'organisation des soins.

CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé)

L'URPS émet auprès de l'ARS des avis sur les lettres d'intention des porteurs de projet.

Favorisent la coopération entre professionnels de santé pour améliorer la prise en charge des patients sur un territoire donné.

CRSA (Conférences Régionales de la Santé et de l'Autonomie)

Les représentants de l'URPS y siègent.

Instances consultatives qui participent à la définition des politiques de santé et de l'autonomie au niveau régional.

CTS (Conseils Territoriaux de Santé)

Instances consultatives en France qui rassemblent des acteurs locaux de la santé pour coordonner les actions en matière de santé publique. Leur rôle est de contribuer à l'organisation de l'offre de soins et à l'amélioration de la santé au niveau territorial, en tenant compte des spécificités locales.

DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination)

Les représentants de l'URPS y siègent.

Service aidant les chirurgiens-dentistes et professionnels de santé à coordonner les soins, organiser les parcours et améliorer la qualité des soins pour les patients complexes.

HAS (Haute Autorité de Santé)

Élabore des recommandations et des bonnes pratiques pour garantir la qualité des soins et évaluer les pratiques professionnelles.

INTER-URPS

En Occitanie, les 10 URPS sont associées autour de projets communs et inter professionnels. Elles offrent une représentation plus forte et unifiée des intérêts des professionnels de santé auprès des instances régionales et nationales.

ONCD (Ordre National des Chirurgiens-dentistes)

Régule la profession, veille à la déontologie et défend l'indépendance des chirurgiens-dentistes.

- Régional (**CORCD**) : Gère les plaintes et peut demander des sanctions.
- Départemental (**CDOCD**) : Gère les inscriptions, contrats, et concilie les litiges, sinon les renvoie au régional.

Syndicats professionnels

Les syndicats désignent les candidats qui siègeront au sein de l'URPS. Ces candidats sont ensuite élus par la profession.

Représentent et défendent les intérêts des chirurgiens-dentistes, négocient les conventions avec l'Assurance Maladie et améliorent les conditions de travail.

En résumé

Ces organismes jouent chacun un rôle spécifique pour soutenir, réguler, et améliorer l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste et la qualité des soins prodigués aux patients.